

Pièces à fournir pour une demande de **Carte Nationale d'Identité (CNI) pour une personne majeure**

Première demande :

Si vous possédez un [titre sécurisé](#) (même périmé), il n'y a pas lieu de fournir une nouvelle fois des documents liés à l'état civil ou à la nationalité française.

Si vous possédez un passeport sécurisé ou récent (valide ou périmé depuis moins de 2 ans)	Si vous ne possédez pas de passeport sécurisé ou récent
Formulaire de demande de carte nationale d'identité (remis au guichet) complété et signé	Formulaire de demande de carte nationale d'identité (remis sur place) complété et signé
2 photos d'identité identiques de format 35x45mm et conformes aux normes	2 photos d'identité identiques de format 35x45mm et conformes aux normes
Justificatif de domicile : original + photocopie	Justificatif de domicile : original + photocopie
Votre passeport : original + photocopie	Acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale)
-	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française original + photocopie

Renouvellement :

Si vous possédez un [titre sécurisé](#) (même périmé), vous n'avez pas à fournir une nouvelle fois des documents liés à l'état civil ou à la nationalité française.

Votre carte d'identité est sécurisée (plastifiée)	Votre carte d'identité est cartonnée mais vous avez un passeport sécurisé	Vous avez seulement une carte d'identité cartonnée
Formulaire 12100*02 de demande remis sur place complété et signé	Formulaire 12100*02 de demande remis sur place complété et signé	Formulaire 12100*02 de demande remis sur place complété et signé
Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie	Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie	Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie
-	Votre passeport sécurisé (électronique ou biométrique) : original + photocopie	-
2 photos d'identité identiques de format 35x45mm et conformes aux normes	2 photos d'identité identiques de format 35x45mm et conformes aux normes	2 photos d'identité identiques de format 35x45mm et conformes aux normes
Un justificatif de domicile : original + photocopie	Un justificatif de domicile : original + photocopie	Un justificatif de domicile : original + photocopie
-	-	Acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale),
-	-	Si le justificatif d'état civil ne permet pas de démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française : original + photocopie

Si vous ne pouvez pas présenter votre ancienne carte, il s'agira d'une procédure différente ([perte](#) ou [vol](#)) et payante : 25 € en timbre fiscal (cf. ci-après)

En cas de perte ou vol :

Si vous possédez un [titre sécurisé](#) (même périmé), il n'y a pas lieu de fournir une nouvelle fois des documents liés à l'état civil ou à la nationalité française

Si vous possédez un passeport sécurisé	En l'absence de passeport sécurisé, si la carte perdue ou volée était récente (valide ou périmée depuis moins de 2 ans)	En l'absence de passeport sécurisé, si la carte perdue ou volée était périmée depuis plus de 2 ans
Formulaire de demande de carte nationale d'identité (remis sur place) complété et signé	Formulaire de demande de carte nationale d'identité (remis sur place) complété et signé	Formulaire de demande de carte nationale d'identité (remis sur place) complété et signé
Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*01 ou en utilisant votre compte mon.service-public.fr ou déclaration de vol effectuée auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie	Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*01 ou en utilisant votre compte mon.service-public.fr ou déclaration de vol effectuée auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie	Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*01 ou en utilisant votre compte mon.service-public.fr ou déclaration de vol effectuée auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie
2 photos d'identité identiques de format 35x45mm et conformes aux normes	2 photos d'identité identiques de format 35x45mm et conformes aux normes	2 photos d'identité identiques de format 35x45mm et conformes aux normes
Justificatif de domicile : original + photocopie	Justificatif de domicile : original + photocopie	Justificatif de domicile : original + photocopie
25 € en timbre fiscal	25 € en timbre fiscal	25 € en timbre fiscal
Votre passeport sécurisé (électronique ou biométrique)	-	Acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale)
-	-	Si le justificatif d'état civil ne suffit pas à prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française : original + photocopie

Pour toute demande :

- Les originaux de l'ensemble des pièces doivent être présentés. Vous devez également remettre les photocopies des pièces qui restent en votre possession.
- si vous souhaitez utiliser un nom d'usage qui ne figure pas sur le passeport (si vous en possédez un), d'autres documents peuvent être réclamés en fonction de la nature de ce deuxième nom : [nom de l'époux](#) ou [nom de l'autre parent](#).
- Durée de validité : 15 ans